

## Chambre des Représentants

## Kamer der Volksvertegenwoordigers

N° 107

Session de 1938-1939

SEANCE  
du 7 fevrier 1939VERGADERING  
van 7 Februari 1939

Zittingsjaar 1938-1939

## PROJET DE LOI

tendant à la régularisation, au point de vue du traitement et de la pension, de la situation d'un certain nombre de membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes (1).

## PROJET TRANSMIS PAR LE SENAT

## ARTICLE UNIQUE.

1<sup>o</sup> Le bénéfice du traitement et de la pension est reconnu aux membres du personnel enseignant des écoles adoptées et adoptables qui ont été dispensés du diplôme d'instituteur à la suite d'une interprétation erronée ou contestée des alinéas 4 et 6 de l'article 30 de la loi du 19 mai 1914;

2<sup>o</sup> Les arrêtés de dispense pris en exécution des dispositions susvisées sortent leurs effets à la date de la mise en vigueur de la loi du 19 mai 1914 pour les agents en fonctions à cette époque, ou postérieurement à cette date pour ceux qui étaient momentanément éloignés de l'enseignement pour des raisons indépendantes de leur volonté;

3<sup>o</sup> Sont maintenues au profit des intéressés, les augmentations périodiques de traitement accordées à des institutrices gardiennes communales en considération de services non-admissibles rendus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928, en qualité d'aide ou d'assistante-institutrice dans des écoles gardiennes communales.

Bruxelles, le 2 février 1939.

*Le Président du Sénat,*

R. MOYERSOEN.

*Les Secrétaires,*

R. LEYNIERS.  
J. VAN ROOSBROECK.

(1) Voir article 2 disjoint du Projet de loi contenant le Budget du Ministère de l'Instruction Publique pour l'exercice 1939.

*Documents du Sénat :*

Budget n° 5-VIII.

Rapport n° 101.

*Annales du Sénat :*

Séances des 1<sup>er</sup> et 2 février 1939.

(1) Zie artikel 2 gelicht uit het Wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1939.

*Documenten van den Senaat :*

Begroting nr 5-VIII.

Verslag n° 101.

*Handelingen van den Senaat :*

Vergaderingen van 1 en 2 Februari 1939.